



Demande de naturalisation

Par **GirI93**, le **01/05/2014** à **13:11**

Bonjour,

Je vous présente mon cas, je suis arrivée en France en 2002, à l'âge de 12 ans avec ma mère (née le 04 /02/1957) grâce au regroupement familial, afin de rejoindre mon père (né le 09 /01/1948) qui est présent sur le sol Français de façon continue depuis ses 18 ans.

Actuellement je suis étudiante en Master 1 (j'ai commencé ma scolarité en France depuis mes 12 ans jusqu'à aujourd'hui), je vis chez mes parents et j'occupe un CDI de 16H00 en tant que vendeuse en plus de mes études depuis 3 ans maintenant, à l'époque j'étais en 12h00.

J'ai fait une demande de naturalisation, le 22 décembre 2011 j'ai eu une réponse de la sous-préfecture du Raincy, je cite « Après examen de votre dossier de naturalisation, j'ai décidé en application de l'article 44 de décret n°93-1362 du 30 décembre 1993 modifié, d'ajourner votre demande à deux ans en raison du caractère incomplet de votre insertion professionnelle ».

Premièrement, Je souhaite savoir ce que je me dois de faire, puisque les deux ans ont écoulé ?, sachant que ma situation n'a pas évolué depuis, puisqu'il me reste encore un an d'études pour accéder au Master 2, et un emploi par la suite ?

Deuxièmement, sera-t-il plus judicieux que l'un de mes parents demande la naturalisation ?

Merci pour votre réponse